



TRANSPORT DE VOYAGEURS TITRE PROFESSIONNEL DE CONDUCTEUR(TRICE) DU TRANSPORT EN COMMUN SUR ROUTE

PERSONNES CONCERNÉES

Toute personne désireuse d'exercer le métier de « conducteur, en transport public comme en transport privé, sur véhicule de transport en commun.

PRÉREQUIS

Être apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français. Posséder le permis B en cours de validité.

Possibilité d'accès à la formation aux personnes possédant déjà le permis D1 ou D.

Être âgé de 21 ans.

DURÉE

Conformément à l'arrêté du 09/04/2018: 434 heures pour les candidats n'ayant pas le permis D

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Cours théoriques et pratiques. En cours collectifs et/ou E-Learning.

En piste et/ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à double commande pour la conduite.

VALIDATION DES ACQUIS

Examen et validation par un jury professionnel, et par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

DISPOSITIF DE SUIVI

Livret de formation. Feuilles de présence émergées par les stagiaires et/ou tracking plateforme de formation.

LIEU DE LA FORMATION

Au sein d'une agence CITY PRO où les plateaux techniques sont validés par un certificateur, ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la recommandation.

FORMATEURS :

Formateurs reconnus compétents ayant suivi une formation et une validation de ses compétences.

ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.

Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée.

TARIF

Voir selon devis.

CONTEXTE

La Référence Emploi Activités Compétences (REAC), le Référentiel de Certification (RC) et l'arrêté du 09 mars 2004, définissent les modalités de formation et de validation des titres professionnels de conducteur. Le titre professionnel permet de conduire des véhicules lourds dès l'âge de 21 ans avec les des catégories D et DE (au lieu de 23 ans).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ✓ Préparer les épreuves et obtenir le Titre professionnel.
- ✓ Obtenir le permis D pour les candidats qui ne l'ont pas à l'entrée en formation.
- ✓ Obtenir la Carte de Qualification Conducteur et l'attestation de formation de Sauveteur
- ✓ Secouriste du Travail (SST).
- ✓ Être capable de répondre à l'activité type du titre professionnel : Réaliser en sécurité un transport routier interurbain de personnes avec un véhicule de plus de 9 places assises.

SUITE DE PARCOURS : permis DE, TP CTRMP

CONTENU DE LA FORMATION

COMPÉTENCE 1 :

- Assurer les contrôles de sécurité avant pendant et après le transport interurbain de voyageurs.

COMPÉTENCE 2 :

- Conduire et manœuvrer en sécurité, de manière écologique et économique, tout type de véhicule de transport routier interurbain de voyageurs, assurer la sécurité et le confort de la clientèle.

COMPÉTENCE 3 :

- Appliquer les consignes d'exploitation et préparer un transport routier interurbain de voyageurs.

COMPÉTENCE 4 :

- Assurer les prestations commerciales de l'entreprise dans le cadre du transport routier interurbain de voyageurs.

COMPÉTENCE 5 :

- Prévenir les risques et mettre en œuvre les dispositions nécessaires en cas de situations difficiles, incident ou accident dans le cadre du transport routier interurbain de voyageurs.

COMPÉTENCE 6 :

- Détecter, décrire les dysfonctionnements de tout type de véhicule du transport routier interurbain de voyageurs et effectuer une intervention mineure.

COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI :

- Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi.
- Valoriser l'image de marque de l'entreprise.
- Mettre en œuvre un comportement visant l'amélioration de la qualité de service.

SESSION DE VALIDATION.

Retrouver nos contacts en agence, notre calendrier de formation et nos taux de réussite sur le site <http://www.city-zen-pro.fr/>

ANNEXE FICHE PROGRAMME

TITRE PROFESSIONNEL : Conducteur de transport en commun sur route

Chaque candidat aura la possibilité de passer ou valider uniquement certains modules/CCP de ce titre professionnel.

NOMBRE DE MODULE/CCP COMPOSANT LE TITRE : 1

DESCRIPTIF DES DIFFERENTS MODULES/CCP :

Module unique 1 : Réaliser en sécurité un transport de personnes à l'aide d'un véhicule de transport en commun

- Appliquer les consignes d'exploitation et effectuer les contrôles de sécurité dans le cadre d'un transport en commun
- Conduire et manœuvrer en sécurité tout type de véhicule de transport en commun
- Accueillir et renseigner la clientèle dans le cadre d'un transport en commun
- Assurer les prestations commerciales de l'entreprise dans le cadre d'un transport en commun
- Prévenir les risques, mettre en œuvre ou appliquer les procédures en cas de situation difficile, incident ou accident dans le cadre d'un transport en commun
- Détecter et localiser un dysfonctionnement et renseigner les services concernés au cours d'un transport en commun

EQUIVALENCE

Le titre professionnel permet la délivrance du permis D, FIMO Voyageurs et SST

DEBOUCHES

Le titre professionnel permet une embauche dans les secteurs du transport de voyageurs

INDICATEURS

Taux de mise en emploi à l'issue des trois dernières actions de formation effectuées 90%

Localisation des postes occupés (Ratio) :

- Sur le département d'origine 100%
- La région d'origine (autres départements),
- Le territoire national (autres régions),
- L'international

Taux de réussite moyen sur trois dernières sessions 80%

PASSERELLE sans objet

POSSIBILITES DE SUITE DE PARCOURS (à sélectionner sur banque di afpa par secteur d'activité)

TP CTRMP ; CTRMTV

FORMATIONS ASSOCIEES : Permis D FIMO Voyageurs